

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

OBJET : Règlement numéro 014-122 « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 03-41 afin que soient définies les conditions d'utilisation et les normes spécifiques à certains usages commerciaux et modifiées les dispositions relatives à l'implantation sur des terrains dans ou aux abords d'un talus. »

À la séance publique de consultation du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 3 novembre 2014, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Micheline Darveau, Lauréanne Dion, Michel Gagné, Gaston Beaucage et Dominique Labbé sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est présent également, le directeur général/secrétaire-trésorier Marco Langlois.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du projet de règlement.
2. Période de questions.
3. Levée de la séance.

Item 1 Présentation du projet de règlement

Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier fait un résumé du projet de règlement numéro 014-122.

Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage 03-41 afin que soient établies les conditions et les normes spécifiques à l'utilisation commerciale d'une construction complémentaire sur une propriété à vocation principale résidentielle et de modifier les dispositions relatives à l'implantation sur des terrains dans ou aux abords d'un talus.

Item 2 Période de questions.

Résumé des questions

Question : aucune question n'est posée.

7 personnes étaient présentes à la rencontre.

014-119

Item 3 **Levée de la séance.**

La levée de la séance est proposée par, Lauréanne Dion appuyée par Dominique Labbé, il est 20 h 10.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)